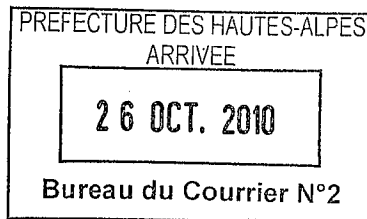


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 18 octobre 2010
Convocation du : 11 octobre 2010



Objet : Pays Gapençais. Participation financière 2010.

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Chevalier

Etaient présents : M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, M. Barbet, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Mezière, Roger Basset
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni

Le Président Michel Mescle rappelle aux délégués communautaires l'adhésion de la Communauté de Communes des Deux Buëch au Pays Gapençais depuis la création de celui-ci.

Une convention entre le Pays Gapençais et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et communes adhérentes définit les missions mises en œuvre.

La participation financière de la Communauté de Communes des Deux Buëch égale 11% de l'autofinancement à couvrir pour la procédure Pays Gapençais et 15,30% pour le Système d'Information Géographique.

Le montant à verser en 2010 s'élève donc à 2 310 € + 6 885 € = 9 195 €.

Le conseil communautaire délibère sur cette proposition ; il regrette que les actions aient été engagées sans confirmation des subventions attendues.

La convention avec le Pays Gapençais est approuvée à la majorité ; le Président est autorisé à la signer.

Votants : 19
pour : 18
abstention : 0
contre : 1

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président - Michel Mescle

